LA CHAMBRE D'ACCUSATION TRANCHE APRÈS CINQ HEURES DE DÉLIBÉRATION

L'affaire de l'autoroute devant les assises

La chambre d'accusation près la cour d'Alger a tranché dans l'affaire de l'autoroute Est-Ouest. Ainsi, à moins d'un rebondissement, les dix-huit personnes mises en cause dans ce scandale seront jugées en assises. Aux dernières nouvelles, la défense compte se pourvoir en cassation auprès de la Cour suprême.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) -C'est tard dans la soirée de mercredi dernier que la chambre d'accusation près la cour d'Alger a rendu son verdict dans l'affaire de l'autoroute Est-Ouest.

Ainsi, outre le renvoi du dossier devant le tribunal criminel, l'instance judiciaire a signifié une fin de non-recevoir aux demandes formulées par la défense, concernant la levée du contrôle judiciaire et la liberté provisoire pour les mis en cause.

La chambre d'accusation a, par ailleurs, selon des sources judiciaires sûres, inculpé cinq sociétés étrangères, dont deux suisses, une portugaise, une italienne et une canadienne de «trafic d'influence et corruption», tout en les disculpant du grief «d'association de malfaiteurs». Les mêmes chefs d'inculpation ont été retenus également à l'encontre de la société japonaise Coojal et la société chinoise CITIC – CRCC.

En d'autres termes, et selon le code de procédure pénal, les sociétés susnommées seront jugées en correctionnel.

Pour leur part, l'ex-inspecteur secrétaire général du ministère des Travaux publics, Mohamed Bouchema, et l'ex-officier du DRS, le colonel Khaled ont vu la chambre d'accusation retenir à leur encontre des chefs d'inculpation relevant de la correctionnelle mais dont le jugement est conditionné par la procédure des assises.

La Cour suprême sera saisie

Le verdict prononcé par la chambre d'accusation a soulevé stupéfaction et étonnement des robes noires.

Des avocats en charge du dossier ont indiqué sous le sceau de l'anonymat que «des contradictions flagrantes ont caractérisé le verdict prononcé par la chambre d'accusation. Si non comment expliquer que c'est cette même chambre qui a criminalisé dans un premier temps toutes les personnes morales ou physiques poursuivies dans cette affaire et qui décide de renvoyer certains devant les assises et d'autres devant la correctionnelle ?» Et d'ajouter : «Ce dossier n'a aucun corollaire criminel. Le collectif des avocats de la défense va se concerter et décider de la démarche à suivre. Une chose est certaine : des pourvois en cassation seront introduits au niveau de la Cour suprême.»

L'affaire mise en délibérée sous quinzaine a vu une dizaine d'avocats, à l'instar de MM. Samir Sidi-Saïd, Khaled Bourayou, Bounineche ou encore Miloud Brahimi et Fetnassi, plaider devant les magistrats de la chambre d'accusation. Pour cette dernière, il a fallu près de cinq heures de délibération pour trancher les différentes interrogations et fixer pour les uns comme pour les autres les chefs d'inculpation.

Des chefs d'inculpation que les observateurs n'ont cessé de qualifier de «plus grand scandale de corruption en Algérie».

Photo : Samir Sid.

927 km pour 11,4 milliards de dollars

Le chantier le plus cher du continent africain, les 927 km de l'autoroute Est-Ouest à réaliser en 40 mois pour 11,4 milliards de dollars, est devenu aussi le plus grand scandale de corruption en Algérie. Dix-huit personnes, dont le secrétaire général du ministère des Travaux publics, le directeur du cabinet du ministre, un colonel du DRS et plusieurs hauts fonctionnaires sont poursuivis dans cette affaire. Les révélations anonymes rapportées par la presse, dont le quotidien *El Watan,* évoquent des pots-de-vin de plusieurs centaines de milliers d'euros perçus par ces prévenus après le début de l'exécution du contrat, en 2006. L'affaire, recoupée par d'autres médias, met en scène un homme d'affaires algérien, Chani Medjdoub, résidant au Luxembourg, qui a réussi à s'imposer auprès du ministère, maître d'ouvrage, comme le représentant du consortium chinois CITIC-CRCC en charge de la réalisation de deux des trois lots d'autoroute, celui du Centre (169 km pour 2,6 milliards de dollars) et celui de l'Ouest (359 km pour 3,6 milliards de dollars).

Alertés par des services étrangers sur des flux financiers douteux, notamment sur des comptes d'Algériens ouverts en Espagne, les enquêteurs du DRS ont arrêté Chani Medjdoub, ont remonté la filière du réseau de «facilitateurs» travaillant pour aider les Chinois à tenir leurs délais, à éviter certaines contraintes coûteuses du cahier des charges et à débloquer le recouvrement de leurs créances.

L'énigme Pierre Falcone

Selon les mêmes sources, la corruption dans l'affaire des lots chinois de l'autoroute Est-Ouest ne se limiterait pas à la phase de la réalisation de cet immense projet. Les révélations de la «source cachée» d'*El Watan* en novembre 2009 insinuent que c'est un gigantesque pot-de-vin qui a décidé, dès le départ, de l'attribution des deux chantiers du Centre et de l'Ouest aux Chinois de CITIC-CRCC.

Selon des enquêtes de la presse, les services vendus aux Chinois par Chani Medjdoub pour la bonne conduite du projet ne seraient que la partie éventée de l'affaire.

C'est un autre intermédiaire qui aurait défendu les intérêts du consortium CITIC-CRCC à Alger avant le dépôt des offres : le Français Pierre Falcone, homme d'affaires impliqué notamment dans une vente d'armes illégale à l'Angola, et récemment condamné dans son pays pour cette affaire.

Dans sa déposition devant le juge d'instruction, Medjdoub a indiqué que Pierre Faclone était présent à Alger en avril 2006, au moment de l'attribution des marchés.

Le nom de trois autres ministres, en dehors de celui de Amar Ghoul, concerné par le projet, sont cités comme partenaires d'une négociation avec les Chinois à travers la personne du sulfureux vendeur d'armes français. Question : l'énigme Pierre Falcone sera telle élucidée le jour du procès ? Il n'en demeure pas moins que la commission qui a attribué les marchés n'a jamais publié – comme la loi l'y oblige – les montants des autres offres. Les principaux rivaux, dit-on, étaient américain (Bechtel), franco-allemand (Vinci, Razel et Bilfinger), italien (Groupement Italia) et portugais (Luso groupe).

A. B.

Réda Hamiani réélu à la présidence du FCE

Le souci de la stabilité aura décidé les chefs d'entreprises algériennes à reconduire le président sortant dans ses fonctions à la tête du FCE.

Réda Hamiani rempile pour un troisième mandat à la tête du Forum des chefs d'entreprises (FCE) par 97 voix contre 63 pour son concurrent immédiat Mohamed Baïri. Le scrutin s'est déroulé ce jeudi 17 novembre comme prévu à l'hôtel Ryadh de Sidi Fredj (Alger). Il faut dire que c'est bien la première fois depuis sa création en 2009 que le FCE bénéficie d'une publicité des grandes campagnes électorales à l'occasion du renouvellement de son instance dirigeante. En effet, outre le président sortant, trois autres candidats ont mobilisé et manifesté leur volonté de présider aux destinées du Forum. Aussi, c'est sans surprise que l'urne a tranché en faveur de Réda Hamiani, le premier, faut-il le rappeler, à revendiquer un troisième mandat. L'ancien ministre des PME représente l'ancienne garde des entrepreneurs contre la nouvelle génération menée par Mohamed Baïri, président des concessionnaires automobiles, et Hassen Khelifati, P-dg de Alliance Assurances. Ces deux derniers avaient rendu publics leurs programmes qui se résument à l'introduction de changement au Forum qui a «atteint ses limites» (Mohamed Baïri) et «contre l'immobilisme» (Hassen Khelifati). Il faut dire que ce n'est pas tant le programme d'action futur du FCE qui a constitué la pierre d'achoppement entre les deux tendances du Forum que les réticences de nombre de patrons d'entreprise au changement (voulu aussi par eux) auquel ont appelé les deux adversaires de Réda Hamiani. La peur de l'aventure et l'assurance de la stabilité dans un environnement difficile pour l'entreprise ont prévalu. C'est pour cela que la réélection de Réda Hamiani peut être perçue sous l'angle de la sécurité. Le premier tour du scrutin allait vite mettre à jour la tendance forte des intentions de vote bien que le décompte de voix s'avérait serré avec 76 bulletins en faveur de Réda Hamiani. Mohamed Baïri a scoré avec 44 votes positifs, soit une voix de plus dans le décompte de Hassen Khelifati qui a appelé à un report des voix en faveur de son rival d'Ival. Sur 160 votants (sur 200 membres du FCE) dont 52 par procuration ! Le recours à un deuxième tour donnera 97 voix pour le président sortant et 63 pour Mohamed Baïri, lequel contre mauvaise fortune fera bon cœur. Il félicitera le gagnant par une accolade appuyée du vainqueur qui lui renvoie l'amabilité sous les applaudissements de l'assistance pour la bonne animation de la campagne électorale et sa défense des intérêts de l'entreprise algérienne. La déception est nettement visible chez le président d'Alliances Assurances qui ne comprend pas la tournure en sa défaveur prise par ces élections. Il ne fera pas de commentaires préférant ne pas attendre la fin du dépouillement au second tour dans une salle, il est vrai, clairsemée. Bien sûr, la plupart des présents à la salle de conférences de l'hôtel Ryadh - dont certains venus de loin - mettent en exergue l'esprit qui a prévalu dans ces élections où la démocratie n'est pas un vain mot et devrait inspirer d'autres événements électoraux, clin d'œil entendu à la classe politique. Réda Hamiani, sans émotion particulière, remerciera tous ceux qui lui ont renouvelé leur confiance pour les deux années à venir, estimant dans la foulée trop court le mandat qu'il faudrait allonger à 4, voire 5 ans pour, dit-il, mener à bien le programme d'action du FCE et que les 200 recommandations faites par les chefs d'entreprise et transmises au gouvernement ne soient pas un vain mot. Idem pour les décisions prises lors de la dernière tripartite FCE-gouvernement-UGTA. A l'inverse de ses rivaux, il en profitera pour annoncer à ses pairs un certain nombre de mesures entrant dans le cadre de la restructuration du Forum avec notamment la mise en place du Conseil exécutif (CE) du Conseil d'orientation stratégique composé de 22 membres (COS). On relèvera notamment les noms de Mohamed Baïri, Mohamed Laïd Benamor (agro-alimentaire), Ali Haddad (ETRHB) et Hasnaoui (BTP).Tout un programme.

Photo : DR

Brahim Taouchichet